



# Procès-Verbal

## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

---

### Réunions des 5 et 9 Mars 2020

*Présents : MM. GOURMAND, D'AGOSTINO, BOURGOGNON, DANON, GRANJON.*

*Réunion téléphonique : M. DUCHER.*

*Assiste : Mme VALDES*

## 1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

---

### 1.1. Confirmations de niveau de classement

#### **MARCY L'ETOILE : Complexe Sportif Grand Croix – NNI. 691270101**

Cette installation est classée niveau 3 SYE jusqu'au 07/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 3 SYE et des documents transmis.

Demande de classement du 25/02/2020.

**La Commission propose le classement de l'installation en niveau 3 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

#### **ETROUSSAT : Stade de la Maubette – NNI. 031120101.**

Cette installation est classée niveau 6 gazon jusqu'au 01/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 6 gazon et des documents transmis.

AOP du 04/02/2020.

Rapport de visite du 04/02/2020 et demande de classement du 17/02/2020 de M. CHUCHROWSKI.

Elle prend note de la demande de travaux pour la mise en conformité de la hauteur des buts N°1 (2.37 m pour 2.44 m), nous vous demandons de bien retracer les lignes de touches à 2.50 m pour 2.35 m actuellement. Un délai au 31 Mars 2020 vous est accordé. Passé ce délai l'installation sera déclassée.

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en niveau 6 gazon jusqu'au 02/03/2030 (sous réserve que les travaux soient exécutés).**

Ce classement ne concerne que l'aire de jeu 100 x 60.5.

Pour son classement en niveau 5 l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des terrains lors de la demande.

#### **QUINCIEUX : Stade Municipal – NNI. 691630101.**

Cette installation est classée niveau 5 gazon jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.

AOP du 28/11/2000.

Demande de classement et rapport de visite de M. BOURGOGNON du 18/02/2020.

Elle prend note de la demande de travaux pour la mise en conformité des buts côté sud 2.40 m pour 2.44 m, lors des traçages de l'aire de jeu nous vous demandons de bien respecter les 2.5 m minimum de sécurité.

Un délai au 30 Août 2020 vous est accordé. Passé ce délai l'installation sera déclassée en niveau 6.

### **Titre 6 – Circulaire 19**

A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3).

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du sol de l'aire de jeu.

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5 gazon jusqu'au 02/03/2030 (sous réserve que les travaux soient exécutés**

### **TALUYERS - Stade Marcel Verpilleux - NNI N° 692410101.**

Cette installation était classée niveau 5 jusqu'au 01/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.

Demande de classement et rapport de visite de M. BOURGOGNON du 19/02/2020.

AOP du 26/02/2020.

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5 gazon jusqu'au 02/03/2030.**

**Ce classement ne concerne que l'aire de jeu de 100 x 60.**

## **1.2. Changement de niveau de classement**

### **BOURGOIN JALLIEU : Stade Chanteraine – NNI. 380530101**

Cette installation est classée niveau 3 jusqu'au 11/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 4 gazon et des documents transmis.

Demande de classement et rapport de visite de M. BOURGOGNON du 4/03/2020.

**La Commission propose le classement de l'installation en niveau 4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

### **LYON : Plaine de jeux Gerland 8 – NNI. 693870108.**

Cette installation est classée niveau 5 jusqu'au 31/01/2020.

Ce terrain ne dispose plus de vestiaires attitrés.

La Commission prend connaissance de la demande de classement niveau Foot A11 gazon et des documents transmis.

Demande de classement et Rapport de visite de M. BOURGOGNON du 02/03/2020.

Sans AOP.

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en niveau Foot A11 gazon jusqu'au 02/03/2030.**

**Ce classement ne concerne que l'aire de jeu de 105 x 68.**

### **ST ROMAIN LA MOTTE : Complexe Sportif – NNI. 422840101.**

Cette installation était classée niveau Foot A11 jusqu'au 01/03/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.

Plans.

Demande de classement du 02/03/2020.

Rapport de visite de M. FOURNY du 27/02/2020.

AOP du 14/02/2019.

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5 gazon jusqu'au 02/03/2030.**

**Ce classement ne concerne que l'aire de jeu de 105 x 68.**

### **1.3. Demande d'avis préalable**

#### **ST ROMAIN DE SURIEU : Stade du Père André – NNI. 384520101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 29/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

Demande d'avis préalable du 26/02/2020.

Plans.

Lettre d'intention de la Mairie du 26/02/2020.

**La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

### **1.4 Avis technique favorable**

#### **ET.S SEYNOD : Stade Max Décarre – NNI. 742680102**

Ce terrain est en attente de réparation du couloir sécurisé reliant les vestiaires au terrain suite à dégradation d'individus.

Pour jouer votre match, il faut poser des barrières style héras sur l'ouverture, de plus mettre un délégué de stade de chaque côté de l'ouverture aux passages des joueurs et officiels avant pendant et après le match.

Au regard des éléments transmis, elle donne un avis technique favorable à la demande d'utilisation du stade Max Décarre à Seynod – NNI. 742680102 - jusqu'à la fin des travaux (Sous réserve que les demandes ci-dessus soient réalisées).

#### **RC VICHY : Stade Pierre COULON – NNI. 030230201**

Au regard des éléments transmis, elle donne un avis technique favorable à la demande d'utilisation du stade Pierre Coulon à Bellerive sur Allier - NNI. 030230201 - pour le match du 8 Mars 2020 contre l'US St Georges les Ancizes.

## **3. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**

---

### **1.3. Confirmations de niveau de classement**

#### **CHAVANAY : Stade Raphael Garde – NNI. 420560101**

L'éclairage de cette installation était classé niveau E5 jusqu'au 08/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 et des documents transmis.

Demande de classement de M. GRANJON du 03/03/2020.

Eclairement moyen : 190 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.72

Rapport Emini / Emaxi : 0.42

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 9 Mars 2021.**

**LA CROIX DE LA ROCHETTE : Stade Maurice Rey – NNI. 730950102**

L'éclairage de cette installation était classé niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau EFoot à 11 et des documents transmis.

Demande de classement de MM. CRESTEE et THENIS du 7 Février 2020.

Eclairement moyen : 129 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.53

Rapport Emini / Emaxi : 0.32

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau EFoot à 11 jusqu'au 9 Mars 2021.**

**LA CROIX DE LA ROCHETTE : Stade Maurice Rey – NNI. 730950101**

L'éclairage de cette installation était classé niveau E5 jusqu'au 10/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 et des documents transmis.

Demande de classement de MM. CRESTEE et THENIS du 6 Février 2020.

Eclairement moyen : 151 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.72

Rapport Emini / Emaxi : 0.51

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 9 Mars 2021.**

**MESSIMY : Stade Florian Maurice – NNI. 691310101**

L'éclairage de cette installation était classé niveau E5 jusqu'au 08/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 et des documents transmis.

Demande de classement de M. GRANJON du 27 Février 2020.

Eclairement moyen : 206 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.78

Rapport Emini / Emaxi : 0.56

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 9 Mars 2021.**

**SAINT ETIENNE : Stade Auguste Dury – NNI. 422180501**

L'éclairage de cette installation était classé niveau E5 jusqu'au 27/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 et des documents transmis.

Demande de classement de M. GRANJON du 4 Mars 2020.

Eclairement moyen : 213 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.78

Rapport Emini / Emaxi : 0.56

**Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 9 Mars 2021.**

**ST LAURENT LA CONCHE : Stade Barthélémy Guillet – NNI. 422510101**

L'éclairage de cette installation était classé niveau EFoot à 11 jusqu'au 18/02/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau EFoot à 11 et des documents transmis.

Demande de classement de M. AFONSECA du 27 Février 2020.

Eclairage moyen : 101 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.58

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau EFoot à 11 jusqu'au 9 Mars 2021.

### **3.2. Demande de classement**

#### **JONAGE : Stade des Marais – NNI. 692790101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 et des documents transmis.

Demande de classement de M. BOURLIOUX du 13 Février 2020.

Eclairage moyen : 152 Lux

Facteurs d'uniformité : 0.71

Rapport Emini / Emaxi : 0.53

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 9 Mars 2021.

## **4. AFFAIRES DIVERSES**

---

### **Courrier reçu le 4 Mars 2020**

District de l'Allier : Demande de classement fédéral du stade de l'Espérance à la Chapelle.

### **Courriers reçus le 9 Mars 2020**

District de la Loire :

Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Barthélémy Guillet.

Reçu les tests in situ du Complexe Sportif de Villars.

District de l'Allier :

Demande de classement fédéral du stade du Moulin du Pré à Paray sous Briaille.

Demande de classement fédéral du stade Communal à Loriges.

### **Courrier reçu le 10 Mars 2020**

District de l'Ain : Demandes de renseignements sur les terrains en confirmation pour l'année 2020.

### **Courrier reçu le 11 Mars 2020**

District de l'Ain : Demande de confirmation de classement fédéral du stade Michel Donze à St Vulbas.

Le Président,  
Roland GOURMAND

Le Secrétaire,  
Henri BOURGOGNON